

Assemblée communale ordinaire

**Lundi 16 décembre 2019 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 150'000.- pour l'élaboration d'un plan d'aménagement local communal. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.
3. Discuter et voter le nouveau règlement communal sur la gestion des eaux de surface.
4. Discuter et voter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.
5. Discuter et voter un crédit de Fr 24'800.- pour la réfection de la place de sport de l'école Hobbyland de Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation
6. Discuter et voter un crédit de Fr 12'900.- pour le remplacement de l'éclairage de la halle de gymnastique de Charmoille. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.
7. Discuter et voter un crédit de Fr 59'000.- pour l'aménagement de conteneurs semi-enterrés pour la récolte du fer blanc et de verre. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.
8. Discuter et voter la modification de l'aménagement local de Miécourt (parcelles 263,264,265)
9. Prendre connaissance et donner un préavis sur la réfection de bâtiments communaux et la vente de certains autres.
10. Divers

Alain Gerster, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour que l'assemblée accepte tel qu'établi.

65 citoyens participent à l'assemblée.

Benjamin Fleury et Jean-François Sprunger sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et voter un crédit de Fr. 150'000.- pour l'élaboration d'un plan d'aménagement local communal. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.

En introduction, le conseiller Marc Meier reprend l'historique de la procédure du plan d'aménagement local (PAL) du territoire. Le rapport d'opportunité a été validé par les instances cantonales et il faut maintenant entreprendre la réalisation du PAL qui est un instrument indispensable pour développer la Commune.

M. Macquat du bureau RWB expose ensuite plus en détail en quoi consistera ce dossier. Les 2 documents principaux sont le règlement et le plan de zone. Actuellement, il y a 5 PAL correspondant aux anciens villages de la commune fusionnée, dont 3 qui ne sont plus du tout d'actualité puisqu'ils datent des années 80 alors que le PAL doit normalement être révisé tous les 15 ans.

Il signale également que suite à la nouvelle réglementation fédérale votée en 2014 et celle du Canton, les communes ont l'obligation légale de réviser leurs PAL jusqu'au 31.12.2024.

Pour l'élaboration du dossier, le Conseil a choisi de ne pas constituer de commission, mais de faire lui-même ce travail, ceci pour en améliorer l'efficacité. Cette manière ne convient pas à l'un ou l'autre citoyen. Le Conseil assure toutefois que la population pourra participer activement lors de séances de consultation qui seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

En votation, le crédit est accepté par 55 oui et 1 opposition.

Point 3. Discuter et voter le nouveau règlement communal sur la gestion des eaux de surface.

Le conseiller Jacques Bourquard explique que le Canton a mis en place une loi sur les eaux de surface. Celle-ci désigne les communes comme responsables pour gérer ces eaux. Elles doivent donc adopter un règlement et un plan de gestion.

Le Conseil présente ainsi le règlement communal établi sur la base du règlement type préparé par le Canton. Les objectifs sont de favoriser la biodiversité et le fonctionnement écologique, la protection contre les crues et la gouvernance.

L'outil principal pour la mise en œuvre des objectifs est le plan d'entretien qui a déjà été établi et accepté par l'Office de l'environnement. Le responsable du suivi sera le garde-forestier. Avec ce plan, il ne sera plus nécessaire de demander l'autorisation d'intervenir dans les rivières à chaque intervention, comme cela se fait actuellement. Il y aura aussi la possibilité pour les exploitants de participer activement à l'entretien des berges.

Pour financer ces travaux, une taxe de 0,2 pour mille des valeurs officielles est prévue. A la question de la participation du Canton, le maire répond qu'il participe par le biais des subventions.

Après que plusieurs citoyens se soient exprimés sur ce sujet, le Président passe ce règlement au vote qui est accepté par 58 oui sans opposition.

Point 4. Discuter et voter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives.

Comme à l'accoutumée, le maire introduit le budget par des statistiques de ces 10 dernières années sur l'évolution des impôts et des dettes et des investissements. Il souligne que si le budget 2020 est équilibré, la Commune le doit à la péréquation financière qui octroie à la Baroche pas moins de Fr. 660'000.-. Il présente également le tableau des taxes qui prévoit des augmentations dans la taxe des eaux et des chiens ainsi que la nouvelle taxe sur les eaux de surface.

La caissière prend ensuite le relais pour la présentation détaillée du budget 2020. Elle souligne que les comptes ont été complètement remaniés suite à l'introduction du modèle MCH2 imposé par le Canton. Le changement principal de ce nouveau plan comptable, c'est que les amortissements et l'investissement des bâtiments, ainsi que les salaires devront être imputés à chaque rubrique qui en bénéficie.

Du fait de ce nouveau plan, il est difficile de comparer les chiffres par rapport aux années précédentes. On peut relever que

- la contribution à l'AVS augmente de Fr. 30'000.-.
- L'amortissement de la dette du service des eaux augmente fortement à Fr. 120'000.-.
- Les dernières taxes pour la contribution aux améliorations foncières simplifiées de Miécourt ont été facturées en 2019. Il n'y a plus rien en 2020.
- Le triage forestier a disparu dans le nouveau plan comptable.
- La crèche a changé de fonctionnement comptable.
- Il y a désormais une séparation entre les impôts des personnes physiques et morales.

Au final, le budget prévoit un léger bénéfice de Fr. 7'701.- pour un total de produits de Fr 5'037'177.-.

Concernant l'augmentation des taxes de l'eau, le maire les justifie au vu de l'importance de la mise à jour des infrastructures : changement des filtres à la station de traitement, remise à niveau des réservoirs, réfection du réseau des canalisations pour diminuer les pertes de l'ordre de 25 à 30 %.

Un citoyen juge que la situation financière est catastrophique vu la hauteur des subventions de la péréquation financière et qu'il faut absolument attirer des entreprises et créer des emplois. Le maire lui signifie que les zones industrielles sont déterminées dans un plan régional et qu'il ne serait pas possible d'en ouvrir une sur notre territoire.

Un autre citoyen propose qu'une partie des produits de mise en décharge à la carrière de Miécourt soit utilisée pour le réseau d'eau. En effet, les nombreux camions en transit sur la route sollicitent passablement ces conduites. Le Conseil en prend note pour les prochaines années.

Après un débat bien animé, le Président passe le budget et les taxes y relatives au vote. Ce point est accepté par 55 oui contre 4 non.

Point 5. Discuter et voter un crédit de Fr 24'800.- pour la réfection de la place de sport de l'école Hobbyland de Miécourt. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation

Le conseiller Cédric Sprunger présente ce point. Il montre quelques images de la place qui avait été installée en 2003 et dont le revêtement est maintenant en mauvais état. Il n'y a pas de question concernant ce crédit.

Le maire prend alors la parole pour informer qu'un généreux citoyen s'est engagé à financer cette réfection en faveur de la jeunesse. Il en est remercié par un chaleureux applaudissement.

Point 6. Discuter et voter un crédit de Fr 12'900.- pour le remplacement de l'éclairage de la halle de gymnastique de Charmoille. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.

Le conseiller Thomas Huber informe que l'éclairage de la halle date de sa création. Un point d'éclairage est actuellement en panne et ne peut être réparé car on ne trouve plus le matériel nécessaire. Le Conseil propose donc de remplacer tout l'éclairage de la halle par des LED qui consomment trois fois moins d'électricité.

Un citoyen demande de revoir le tarif des locations de la halle qu'il trouve trop bon marché pour les personnes hors commune. Le maire répond que le Conseil établira une nouvelle liste de prix début 2020.

Passé au vote, cet objet obtient 55 oui sans aucune opposition.

Point 7. Discuter et voter un crédit de Fr 59'000.- pour l'aménagement de conteneurs semi-enterrés pour la récolte du fer blanc et de verre. Donner compétence au Conseil communal pour son financement et sa consolidation.

Le conseiller Cédric Sprunger explique qu'il y a actuellement 8 éco-points dans la Baroche où est récolté le fer blanc. La location des conteneurs coûte Fr. 1'700.-/an. La proposition du Conseil est de remplacer ces containers par des Molok, sauf au Voitet à Miécourt où ce ne serait plus nécessaire. Il faudrait également rajouter un Molok pour le verre à Charmoille.

Ce système est avantageux car il réduit les coûts annuels et est beaucoup plus agréable pour le voisinage au niveau visuel, du bruit et des odeurs. Le projet est financé par le fonds des déchets.

Un citoyen demande pourquoi le Conseil a confié la gestion des travaux aux SIDP. M. Sprunger répond que c'est en raison des difficultés administratives pour obtenir le permis que cette solution a été mise en place.

En votation, c'est à une majorité évidente que cet objet est accepté.

Point 8. Discuter et voter la modification de l'aménagement local de Miécourt (parcelles 263,264,265)

Le conseiller Marc Meier présente ce point. Il projette le plan de la modification proposée qui se situe au chemin du Fâtre et concerne trois petites parcelles qui représentent 1700 m². Cette procédure a été lancée afin de pouvoir échanger ces parcelles avec un propriétaire dans le cadre d'un arrangement concernant les améliorations foncières simplifiées.

Le dépôt public de ce plan s'est déroulé en août – septembre et il n'y a pas eu d'opposition.

Le Président demande alors d'approuver formellement cette modification, ce que l'Assemblée fait à l'unanimité.

Point 9. Prendre connaissance et donner un préavis sur la réfection de bâtiments communaux et la vente de certains autres.

Le conseiller Jean-Charles Witschi informe que suite à la fusion des 5 villages, la Commune possède de nombreux bâtiments. Plusieurs coûtent cher en entretien et chauffage, quelques-uns sont sous-utilisés.

Le Conseil a établi un plan d'action et priorisé son travail dans ce domaine. En urgence, il faut changer le chauffage électrique du bâtiment d'école de Fregiécourt qui peut lâcher à tout moment. Il faut également isoler son toit. D'un autre côté, la Commune pourrait vendre les anciennes maisons communales d'Asuel et Fregiécourt qui consomment beaucoup d'énergie et qui ne sont plus très utiles.

Pour l'avenir, le Conseil aimerait centraliser son personnel en regroupant tous ses services à Fregiécourt dans le bâtiment d'école actuel, l'abri PC et en construisant un hangar. Les écoles de Charmoille et de Miécourt ainsi que la maison communale de Charmoille devront également bénéficier de rénovations.

Plusieurs réactions font suite à cette présentation. Qu'implique le préavis demandé à l'Assemblée ? M. Witschi répond que si l'Assemblée n'est pas favorable ce soir, le Conseil ne cherchera pas à vendre les bâtiments proposés, si l'Assemblée est favorable, il cherchera des acheteurs et reviendra en assemblée pour une décision définitive. Pour la rénovation des bâtiments, le Conseil viendra de toute façon de nouveau devant l'Assemblée avec un crédit. Il est ensuite décidé de faire voter ce point en 2 parties : d'abord sur le projet de rénovation et ensuite sur la vente de bâtiments.

On s'inquiète également qu'il n'y aura plus de salle à louer à Asuel. M. Witschi signale qu'il restera la salle de Pleujouse qui est équipée d'une cuisine contrairement à Asuel. De plus, la salle paroissiale d'Asuel est également disponible pour la location.

Il faudrait veiller à ce que les futurs acheteurs aient un projet viable pour ces bâtiments afin d'éviter qu'ils ne dégradent l'image du village.

Pour les projets de rénovation, la Commune ayant beaucoup de bois à disposition, ce serait une bonne chose d'installer des chauffages au bois.

Chacun ayant pu s'exprimer, le Président demande à l'Assemblée si elle accepte le préavis concernant la rénovation des bâtiments. C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte. Pour la vente de bâtiments, l'Assemblée l'approuve par 45 oui contre 5 non.

Point 10. Divers

Une citoyenne aimerait savoir ce qu'il en est de l'antenne installée à l'entrée de Charmoille. Le Conseil n'a pas reçu d'information officielle concernant sa mise en service, mais il semblerait que la 3 et 4 G sera mis en service prochainement. Elle propose de voter un moratoire communal pour la 5 G. Le Conseil mettra cette demande sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Il est signalé que la correction de route à l'entrée du quartier de la Toulière n'est pas pratique pour les grands véhicules. Le Conseil invite à en discuter sur place lors d'une séance.

Un citoyen relève la difficulté d'établir un projet de construction sur les parcelles du nouveau lotissement au Chênois à cause du dénivelé. M. Meier signale cependant que les possibilités existent et que des projets sont d'ailleurs déjà en cours.

Un arrêt de bus a été aménagé à Fregiécourt. Cependant, quand il pleut, les enfants vont s'abriter de l'autre côté sous un hangar et traversent la route quand vient le car postal. Il faudrait voir pour mettre un abri pour éviter ces dangers.

N'ayant plus d'intervention, le Maire remercie pour la participation active à cette assemblée ainsi que la famille Schori qui a préparé le vin chaud pour la collation qui suit. Le Président remercie également les citoyens et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'années. Il est alors 23h00.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber